

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue le 18 avril 2023, à 18h30, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon, M. Alain Fradette, Mme Jocelyne Bérubé et Mme Chantale Gagné, conseillères.

Absente : Mme Valérie Simard, conseillère et M. Gérald Ruel, conseillers

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil. La séance est ouverte à 18h42 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2023-04-066 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlements de modification 229-2023 – Plan d'urbanisme-Avis de motion
4. Règlements de modification 230-2023 – Zonage-Avis de motion
5. Règlements de modification 229-2023 – Plan d'urbanisme-Adoption du projet
6. Règlements de modification 230-2023– Zonage-Adoption du projet
7. Période de questions réservée au public (10 minutes)
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-04-067 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'UBANISME NUMÉRO 48-2002

Avis de motion est donné par Alain Fradette, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à :

- modifier, dans le plan d'affectation, un tracé de rue projeté (Chemin des Huards);
- agrandir, sur le plan d'affectation, une affectation Hc à même une partie de l'affectation Ha situé dans la zone 8 Ha.

DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 18 AVRIL 2023

2023-04-068 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002

Avis de motion est donné par Patrick Bacon, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- modifier un tracé de rue projeté (Chemin des Huards);
- agrandir l'affectation Hc à même partie de l'affectation Ha situé dans la zone 8 Ha
- autoriser l'usage spécifique 7513 – Centre de ski (alpin et/ou de fond) dans la zone 123 Av;

- autoriser, sous certaines conditions, les panneaux de polycarbonate translucides comme matériaux de revêtement de certains bâtiments accessoires et des solariums.

DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 18 AVRIL 2023

2023-04-069 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 229-2023
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT 46-2002)**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme (règlement numéro 46-2002) de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier, dans le plan d'affectation, un tracé de rue projeté (Chemin des Huards);
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire agrandir, sur le plan d'affectation, une affectation Hc à même une partie de l'affectation Ha situé dans la zone 8 Ha.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 229-2023
- de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors de la séance du conseil qui se tiendra le 12 juin prochain à la salle municipale située au 36 rue Bouillon à Lac-au-Saumon à compter de 19H30.

ADOPTÉE

2023-04-070 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 48-2002**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, en cours de modification;
- CONSIDÉRANT que la municipalité désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrick Bacon et unanimement résolu :

- d'adopter le premier projet de règlement numéro 230-2023 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- de tenir une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 12 juin prochain à la salle municipale située au 36 rue Bouillon à Lac-au-Saumon à compter de 19H30.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

2023-04-071 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu de lever la séance à 19h00

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine
Directrice générale/Trésorière-greffière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.